

Direction : Direction des Ressources Humaines

Personnel

REF : DRH2006032

Signataire : CD/BC/SV

OBJET : Personnel communal : service dentaire : avenant n°1 au contrat de renouvellement passé à compter du 1er mai 2006 avec madame Claire GIBASSIER, engagée en qualité de chirurgien dentiste.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 avril 2003, autorisant l'approbation d'un contrat passé à compter du 1^{er} mai 2003 avec madame Claire GIBASSIER,

Vu la délibération du conseil municipal, en date du 27 avril 2006, autorisant le renouvellement du contrat passé à compter du 1^{er} mai 2003, avec madame Claire GIBASSIER, engagée en qualité de chirurgien dentiste, affectée au service dentaire du centre municipal de santé,

Vu l'article 2 dudit contrat prévoyant notamment la durée hebdomadaire de service de l'intéressée, mais aussi les conditions de modification de ses horaires,

Vu la lettre de madame Claire GIBASSIER, demandant la réduction de sa durée hebdomadaire de travail,

Vu le budget communal,

A la majorité des membres du conseil, Madame DELALAIN du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenue,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : A compter du 1^{er} janvier 2007, le 1^{er} alinéa de l'article 2 du contrat de madame Claire GIBASSIER, engagée en qualité de chirurgien dentiste, affectée au service dentaire du centre municipal de santé, se trouve ainsi modifié :

L'intéressée sera soumise à une durée hebdomadaire de service de 14H30 maximum au lieu de 27 Heures.

ARTICLE 2 : Les autres clauses du contrat passé avec madame Claire GIBASSIER restent inchangées.

ARTICLE 3 : Autorise en conséquence le maire à signer l'avenant, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Le Maire